

Compte rendu de séance

Séance du 11 Septembre 2020

L' an 2020 et le 11 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de GOIN-DEMAY Bernadette Maire

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : DA COSTA Nathalie, JOYEUX Pascale, MEYER Katy, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, DESSE Jean-Luc, LAURENT Jean-Yves, LUQUET Philippe, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MORAND Laetitia à Mme JOYEUX Pascale, PLUCHARD-RENARD Justine à M. DESSE Jean-Luc

Excusé(s) : Mme COURTOIS Corinne, M. GEORGET Frédéric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 04/09/2020

Date d'affichage : 04/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON
le :

et publication ou notification
du 24 SEP. 2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme MEYER Katy

Objet(s) des délibérations

Approbation à l'unanimité du conseil municipal du 22 juillet 2020

SOMMAIRE

Fonds solidarité logement 2020 - D2020_09_01
Convention achat de masques avec l'Agglomération de Bourges Plus - D2020_09_02
Délibération concernant la redevance d'occupation du domaine public - D2020_09_03
Devis pour l'aménagement de la cuisine - D2020_09_04
Création d'un emploi pour la restauration scolaire - D2020_09_05BIS
Délibération pour la poursuite du programme énergétique et de sécurité des bâtiments publics - D2020_09_06

Fonds solidarité logement 2020

réf : D2020 09 01

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la convention pluriannuelle établie entre le département du Cher et la mairie de Berry-Bouy pour la contribution au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées,

Vu le soutien dont ont bénéficié les administrés de Berry-Bouy en 2019,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de définir le montant de la contribution de Berry-Bouy au FSL pour l'année 2020 compte tenu de la situation à hauteur de 300 €, auparavant la commune versait 150.00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de contribuer au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 300€ pour l'année 2020,
- Autorise Madame le Maire à signer les documents concernés

Convention achat de masques avec l'Agglomération de Bourges Plus

réf : D2020 09 02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de la crise sanitaire, Bourges Plus a proposé à ses communes membres de leur fournir des masques en tissu réutilisables dits "barrière" pour leur population,

Considérant que l'ensemble des masques, adultes et enfants, ont été achetés par Bourges Plus au prix de 1.99 € TTC,

Considérant que Bourges Plus peut bénéficier de la participation de l'Etat de 50% du prix d'achat des masques,

Considérant que la commune de Berry-Bouy a commandé 1 600 masques dans le cadre du dispositif "masque / habitant"

Considérant qu'il convient de signer avec Bourges Plus une convention, ci-annexée, fixant la participation financière de notre commune ainsi que des modalités de versement,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver la convention de participation financière avec Bourges Plus, ci-annexé, relative à l'achat des masques réutilisables dans le cadre de la crise sanitaire.

- dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2020

- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention de participation financière ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de participation financière avec Bourges Plus, ci-annexé, relative à l'achat des masques réutilisables dans le cadre de la crise sanitaire.

- dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2020

- autorise Madame le Maire à signer ladite convention de participation financière ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération concernant la redevance d'occupation du domaine public
réf : D2020_09_03

Considérant que par délibération n°02_12_2019 du 23 décembre 2020, il a été voté les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public.

Vu la crise sanitaire actuelle due au Covid 19, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas faire appel de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte de ne pas faire appel de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent.

Devis pour l'aménagement de la cuisine
réf : D2020_09_04

Mme MEYER expose aux membres du conseil municipal la mise en conformité de la cuisine du centre multi accueil pour permettre la livraison des repas par un prestataire extérieur.

Une entreprise a fait parvenir un devis.

L'entreprise Bénard a transmis un devis pour un montant de 8 269.82€ HT soit 9 923.78 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le devis pour un montant de 8 269.82 € HT
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent

Sachant que le plan de financement s'établit comme suit :

- subvention d'investissement de la CAF : 6 600.00 € TTC
- fonds propre de la commune : 3 323.78 € TTC

Création d'un emploi pour la restauration scolaire
réf : D2020_09_05BIS

Pour faire suite au départ d'un agent à la retraite, Madame le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er novembre 2020.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-2 précitée.

Cet agent non titulaire devra justifié d'une formation ou d'une expérience en restauration.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er novembre 2020 pour exercer les fonctions d'agent de restauration

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er novembre 2020,
- dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2020,
- dit que le tableau des effectifs est modifié suite à la création de cet emploi

Délibération pour la poursuite du programme énergétique et de sécurité des bâtiments publics
réf : D2020 09 06

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal :

- de poursuivre le programme énergétique et de sécurité des bâtiments publics de la commune :
 - du groupe scolaire,
 - de la crèche
 - du RAM
 - du périscolaire
 - salle des fêtes
- demande l'avis du conseil municipal sur la poursuite de ce programme,
- de l'autoriser à demander les devis correspondants ainsi que toutes les subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre de ces programmes (DETR, fonds de concours).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à poursuivre ce programme énergétique et de sécurité des bâtiments publics de la commune,
- autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions pour ce programme et à signer tous les documents qui en découlent.

Questions diverses :

- Madame le Maire donne lecture de divers courriers reçus en mairie pour information aux membres du conseil municipal.

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 23/09/2020
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAI

